



Agir pour construire

Paris, le 20 juin 2002 – n° 16-2002

R É M U N É R A T I O N S & C L A S S I F I C A T I O N S

Raminagrobis à la CNCE

Raminagrobis
Souvent mis en scène par Jean de La Fontaine, ce chat patelin et cruel dévorait tout ce qui passait à sa portée. Il n'hésitait pas à ruser pour faire approcher ses victimes avant de se jeter sur elles.

Comme indiqué dans la note précédente (n°15-2002), pour mener à bien les coupes sombres qu'ils veulent réaliser dans la masse salariale, nos dirigeants fourbissent leurs armes. Le premier de leurs outils venant en appui d'un nouvel étagement de la grille de classification est la pesée de tous les emplois. Nous verrons prochainement la mise en cohérence de tous les accords locaux avec les textes nationaux. Rien que du bonheur en perspective...

D'abord peser les emplois ...

Dans la stratégie de nos dirigeants, à compter du 1^{er} janvier 2003, tous les emplois du Groupe devraient être pesés en fonction des 6 critères qu'ils ont préalablement définis : technicité, connaissances requises, autonomie, dimension relationnelle, contribution et management. Ensuite le projet bâti par nos dirigeants prévoit que « l'examen du contenu de l'emploi et la détermination du niveau de classification correspondant, incombent à l'employeur ».

... pour mieux déclasser les salariés.

Ainsi et contrairement aux prétentions affichées par ses promoteurs, ce système à peine né, permettrait que le contenu ou la classification d'un même emploi fluctue selon l'entreprise du Groupe.

Illustration : l'emploi de directeur d'agence ou responsable d'unité couvrirait 5 niveaux de classifications dans la nouvelle grille. Par exemple, il n'est pas certain qu'un directeur d'agence classé F aujourd'hui, le reste après la pesée de son emploi. Il pourrait, tout en conservant sa rémunération, se retrouver déclassé et voir ses fonctions de management amoindries ainsi que son autonomie. Idem pour des emplois d'analyste risques, chargé de clientèle spécialisée, etc. qui eux aussi couvrent plusieurs classifications...

Les patrons envisagent d'ailleurs qu'un cadre (classé F ou plus) qui ne le serait plus demain (emploi dans la future grille correspondant à une classification inférieure à CM6), puisse continuer à cotiser à l'Agirc, sous réserve de l'accord de cette caisse de retraite complémentaire des cadres...

Nos patrons seraient-ils plus sociaux, loyaux ou honnêtes aujourd'hui qu'hier, pour que nous n'ayons pas de raison de nous inquiéter ? A l'évidence non ! C'est pourquoi nous combattons cette réforme où nos dirigeants veulent ignorer toute autre vision que la leur.

Affaiblir les syndicats car...

Dans cette période de remise en cause généralisée, une telle démarche est dangereuse, rendant possible une déclassification massive de salariés. Dans le même temps, leur défense serait entravée par la refonte du droit syndical que viennent de brader les trois plus petits syndicats (CFTC, FO et CGC) en troquant un collectif national supérieur à 100.000 heures syndicales utilisées par les organisations majoritaires, contre un bureau, un photocopieur et 15.000 Euros supplémentaires !

... même cohérent, aucun système,

Un système autorisant un salarié à évoluer sans devoir forcément changer de métier pour cela, n'est pas une mauvaise chose. C'est pourquoi nous ne trouvons pas incohérent qu'un même métier recouvre plusieurs emplois et donc plusieurs niveaux de classification. Mais une telle articulation nécessite l'application de méthodes excluant tout autre souci que la juste reconnaissance des compétences acquises. C'est pourquoi il serait suicidaire de laisser au seul employeur la capacité de peser l'emploi.

... n'exclut la déloyauté des opérateurs.

A l'occasion du précédent changement de système de classifications (il y a 15 ans) la justice a condamné la déloyauté du Cencep qui laissait le champ libre à tous les tripatouillages en ne diffusant pas la grille d'équivalence entre les systèmes, négociée pour préserver les intérêts des salariés.

Le secrétariat national

Bernard Charrier, Gérard Commarmond, Patrick Galpin, Serge Huber, Bettina Larry

Membre fondateur de l'UNION SYNDICALE - GROUPE DES 10 "SOLIDAIRES"

Secrétariat Général Caisse d'Épargne : CE Centre-Val de Loire - 2bis, rue Denis Papin - 37300 JOUÉ LÈS TOURS - ☎ 02.47.73.34.19 ☎ 02.47.73.34.20 - www.syndicat-unifie.net

